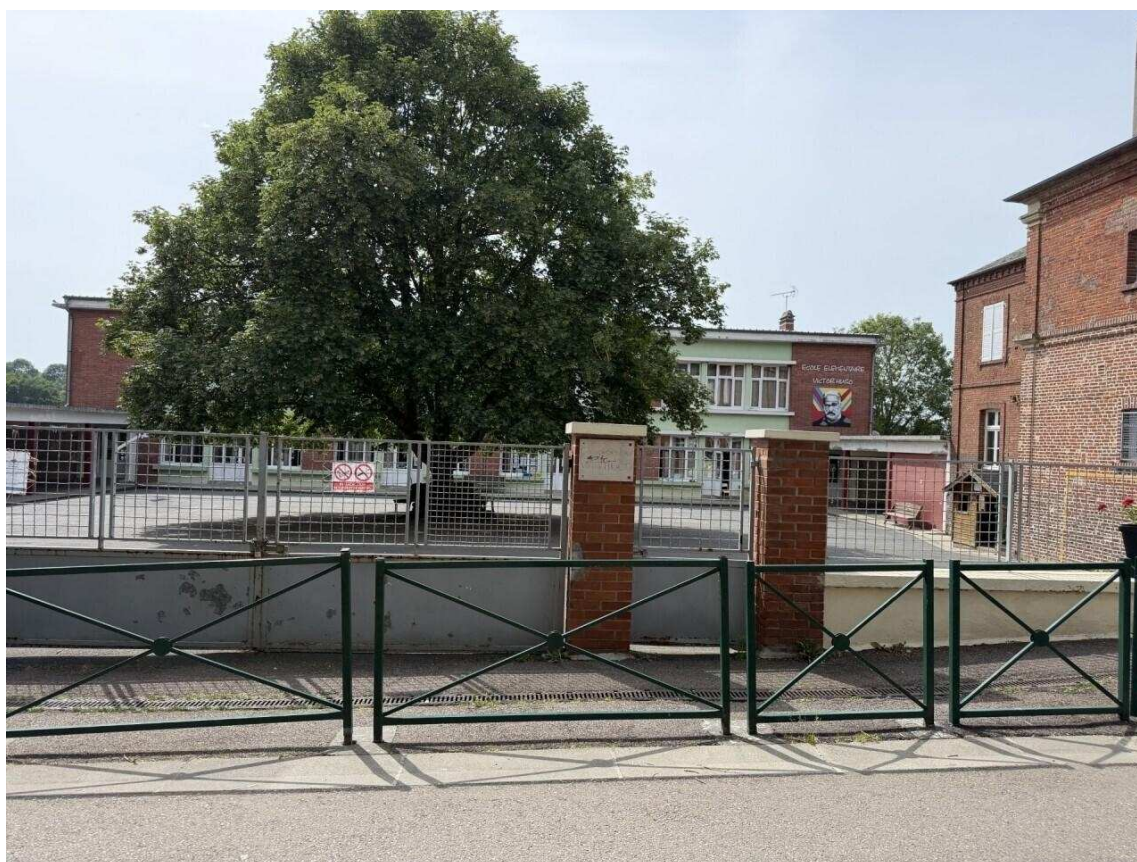


panorapresse.ouest-france.fr

Intoxication alimentaire à la cantine de l'école de Cambremer : La mairie communique... La boulangerie aussi

4-5 minutes

Une semaine après le début d'une intoxication alimentaire à la cantine scolaire de [Cambremer](#), la mairie s'exprime ce dimanche matin. Ciblée par des rumeurs, la boulangerie aussi.



La paisible école de [Cambremer \(Calvados\)](#) est secouée par une épidémie dont les parents d'élèves voudraient bien connaître l'origine.

Les parents d'élèves de l'école de [Cambremer \(Calvados\)](#) attendaient une communication de la mairie, celle-ci est arrivée ce dimanche matin, à travers un texte publié sur la page Facebook de la mairie, ce dimanche 31 mai 2026. Plus d'une semaine après les premiers cas d'intoxication alimentaire à la bactérie *Campylobacter*, qui aurait touché plus d'une trentaine d'élèves, dont 7 cas confirmés par un test, et dont certains ont dû être hospitalisés.

Revenant sur le calendrier des derniers jours, la mairie indique : « Les premiers éléments portés à la connaissance des services faisaient état d'enfants malades après les repas pris à la cantine, avec plusieurs hospitalisations au cours du week-end des 23 et 24 mai. Un premier cas avec présence d'une bactérie dans les selles a également été signalé. Le 27 mai, à la demande de l'Agence régionale de santé (ARS), les menus de la semaine du 18 mai ont été transmis afin de permettre

l'analyse de la situation. Le même jour, un questionnaire de l'ARS a été adressé aux familles pour recenser les enfants malades, leurs symptômes et les repas concernés. Dans un premier temps, au vu de l'étalement des cas sur plusieurs jours et de la diversité des symptômes, l'ARS a indiqué le 28 mai qu'une origine virale était alors privilégiée. » Dans la foulée, plusieurs mesures sanitaires étaient mises en place pour limiter la propagation de cet hypothétique virus.

L'ARS a changé son diagnostic dans la semaine

Mais quelques jours plus tard, l'ARS a changé d'avis : « Par la suite, plusieurs analyses positives au *Campylobacter* ont conduit l'ARS à revenir sur sa première appréciation. Le 28 mai, il a été confirmé qu'il ne s'agissait pas d'un virus, mais d'une contamination bactérienne, et une procédure de suspicion de toxi-infection alimentaire collective a alors été engagée. »

C'est ainsi qu'un contrôle de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) a eu lieu vendredi. La mairie indique que « les parents seront tenus informés des prochaines évolutions du dossier dès que de nouveaux éléments officiels seront portés à la connaissance de la commune », et affirme que « depuis le début de cet épisode, la mairie de [Cambremer](#) a pris ce dossier avec le plus grand sérieux », comme une réponse adressée à certains parents ayant déploré un manque de communication.

La boulangerie dément une rumeur

Sur le même sujet, la boulangerie de la commune s'est également exprimée ce dimanche matin sur sa page Facebook. Dans la semaine, Marion van den Bos, qui gère l'affaire avec son conjoint Ivan Ramoa, avait en effet été aperçue se rendant à la mairie, alors que les premiers cas frappaient déjà l'école. De là, certains habitants auraient fait le parallèle avec une possible infection en lien avec les produits de la boulangerie, puisque celle-ci fournit le pain à la cantine scolaire.

« Associer notre pain à une intoxication alimentaire est une impossibilité scientifique. Voici pourquoi : la cuisson à 280 °C, répond la boulangerie. À 280 °C, l'environnement du four est un espace de stérilisation thermique. Aucune bactérie responsable d'intoxication alimentaire ne peut survivre, et encore moins se développer, à une telle chaleur. Le pain qui sort de notre four est micro biologiquement sain. » Et de rappeler également que « les instruments chirurgicaux dans les hôpitaux sont stérilisés à 'seulement' 134 °C. Notre four chauffe à plus du double de cette température... »

Très loin d'être en lien avec l'intoxication alimentaire à la cantine, le passage de Marion van den Bos en mairie était en réalité lié « à l'inscription de notre fille à l'école maternelle », pour laquelle elle avait pris rendez-vous le 26 mai, et précise que « durant le rendez-vous, il n'a pas été mentionné une seule fois la suspicion d'intoxication, pas une seule ». « Je n'imaginais pas un jour devoir justifier d'une inscription à l'école, regrette la boulangère. Cela relève de l'ordre du privé. Mais les accusations et les rumeurs sont bien trop graves pour que l'on reste sans rien dire cette fois-ci. »